



Contestation résultats d'examen

Par **smoody971**, le **06/10/2008** à **12:33**

Bonjour,
j'ai repassé une matière au rattrapage et j'ai eu comme note 10/20.

j'ai réclamé ma copie (que j'ai obtenue) et j'ai constaté que la motier avait été corrigé. je suis le seul à avoir repassé cette matière (le prof avait qu'une copie à corriger).

La fac admet que ma copie est litigieuse mais, j'ai l'impression qu'il joue la montre pour la programmation un rendez-vous avec l'enseignant.

L'éventuel rendez-vous aura pour but "la justification de la note attribuée" et non sa réévaluation.

Si la note est modifié, cela reviendrait à avouer que les étudiants repassant cette matière sont volontairements sous-noté (chose que la Fac n'admettra pas à mon avis). je voudrais savoir de quelles armes je dispose pour me défendre.

Merci d'avance pour l'aide.